



Assemblée générale

Distr. générale
18 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 121 t) de la liste préliminaire*

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

Note du Secrétaire général

1. Le rapport du Secrétaire exécutif de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur les activités de 2011 est transmis à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 1 de l'article IV de l'Accord devant régir les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (résolution 54/280 de l'Assemblée générale, annexe).

2. Étant donné que le nombre d'exemplaires disponibles est limité, il n'a pas été possible de faire distribuer largement le rapport. Les délégations sont donc priées de se munir des exemplaires qui leur ont été transmis pour le débat sur ce point de l'ordre du jour.

* A/67/50.

